

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	24

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

DCM n°169/2023 - 9.1.5**Déclarations d'Intention de Préférence - avis**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 et suivants du Code Forestier, deux déclarations d'intention de préférence portant sur la vente de parcelles boisées ont été reçues à la mairie de VALLONS-DE-L'ERDRE :

- déclaration d'intention de préférence reçue le 29 juin 2023 - deux parcelles constituées d'une ancienne peupleraie avec présence de souches, cadastrées section G numéros 705 et 799, d'une contenance totale de 93a 91ca, appartenant aux conjoints CHESNEAU, parcelles situées respectivement aux lieux-dits Les Prés Bretons et Le Pré Chevreau (secteur de Freigné) ;
- déclaration d'intention de préférence reçue le 29 juin 2023 - une parcelle constituée d'une ancienne peupleraie avec présence de souches, cadastrée section G numéro 706, d'une contenance de 26a 75ca, appartenant à Monsieur HUET, parcelle située au lieu-dit Les Prés Bretons (secteur de Freigné).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

N'EXERCE PAS son droit de préférence dans le cadre de ces ventes de parcelles boisées.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

Le Maire
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance
Frank GUILLAUDEUX

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
ID : 044-200078079-20230717-DCM_169_2023-DE



